

## Julien Avena

---

**De:** bassins.mobilite [bassins.mobilite@spw.wallonie.be]  
**Envoyé:** vendredi 19 juillet 2019 11:29  
**À:** bassins.mobilite  
**Cc:** DUFLOU Martin; PATRIS Antoine; MOSSOUX Florianne; MARNEFFE Justine; BAUWELINCKX Marie; VIDOTTO Marie  
**Objet:** Invitation à la réunion de l'Organe de Consultation du Bassin de Mobilité du Hainaut  
**Pièces jointes:** M2019 30814 32 OCBM Hainaut.pdf

Cher membre de l'Organe de Consultation du Bassin de Mobilité du Hainaut,

Je vous prie de trouver ci-joint l'invitation à la prochaine réunion de l'Organe de consultation du bassin de mobilité auquel votre Commune appartient.

Dans un souci d'organisation pratique, pourriez-vous confirmer votre présence par retour de ce mail au plus tard pour fin août ?

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Florianne MOSSOUX,  
Attachée Juriste  
Autorité Organisatrice du Transport (A.O.T.)  
Service public de Wallonie **Mobilité Infrastructures**  
Boulevard du Nord 8, 5000 NAMUR  
Tél. : +32 81 77 29 95  
[bassins.mobilite@spw.wallonie.be](mailto:bassins.mobilite@spw.wallonie.be)  
<http://mobilite.wallonie.be>



**Objet : Réunion de l'Organe de Consultation du bassin de mobilité du Hainaut**

Madame, Monsieur,

Conformément au Décret du 29 mars 2018, l'Autorité Organisatrice du Transport (SPW Mobilité et Infrastructure) vous invite à la deuxième réunion de l'Organe de Consultation du bassin de mobilité (« OCBM ») du Hainaut. Pour rappel, un membre du Collège de chaque commune du bassin et désigné comme représentant de celle-ci y est convié.

Cette réunion aura lieu le **vendredi 18 octobre 2019** de 10h à 12h Rue du Joncquois 118 à 7000 Mons. Un accueil est prévu à partir de 9h30 et un lunch aura lieu de 12h à 13h.

L'ordre du jour de cette réunion est axé sur 3 thèmes : la nouvelle démarche annuelle de « Plan de transport détaillé » de l'OTW qui reprend l'offre de transport public régional qui serait d'application en 2020, le redéploiement progressif de l'offre TEC les années suivantes et la mobilité locale.

Comme suggéré par les membres présents lors de la première session, les documents préparatoires vous seront communiqués préalablement à la réunion par e-mail.

En outre, si vous n'aviez pas encore accompli cette formalité lors de la première session d'OCBM, il vous incombe encore de **nous communiquer la décision de désignation du membre de votre Collège** communal qui représentera votre Commune au sein de cet organe en nous en transmettant copie à l'adresse email [bassins.mobilite@spw.wallonie.be](mailto:bassins.mobilite@spw.wallonie.be) avant la séance.

Lors de la session précédente, plusieurs communes ont exprimé la nécessité de participer aux réunions de l'organe du bassin voisin, une partie significative de leur population se déplaçant vers un pôle situé dans un autre bassin. Si cette demande vous concerne, je vous prie de revenir vers nous à l'adresse email précitée afin que nous puissions y répondre.

Enfin, les documents relatifs aux OCBM (présentations antérieures, rapports des interventions,...) sont à présent disponibles sur le portail wallon de la mobilité à l'adresse <http://mobiliite.wallonie.be/ocbm>.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Etienne WILLAME  
Directeur général



---

**CONTACT**

Autorité Organisatrice  
du Transport  
Rue Marie-Henriette, 60  
B - 5000 NAMUR

---

**VOTRE GESTIONNAIRE**

Florianne MOSSOUX  
Tél. : 081 77 29 95  
[Basins.mobiliite@spw.wallonie.be](mailto:Basins.mobiliite@spw.wallonie.be)

---

**Nos références :**

AOT/MD/FM/2019/63221/30814

---